

Parc National des Forêts du Brabant



Candidature à
l'appel à projets
régional

Particularités exceptionnelles des forêts du Brabant

- Forêts anciennes (cartes de Ferraris (1770-1778))
- Flore printanière unique (ex: Bois de Halle)
- Rivières à méandres
- Arbres monumentaux
- Chemins creux séculaires
- Paysage agricole biodiversifié
- Grands étangs et zones humides dans les vallées
- Richesse du patrimoine
- Paysages remarquables
- Reconnaissance UNESCO pour la forêt de Soignes
- Zone de Protection Spéciale de l'Avifaune Européenne Vallée de la Dyle et Dijleland



Paysages variés typiques

Forêt de Soignes

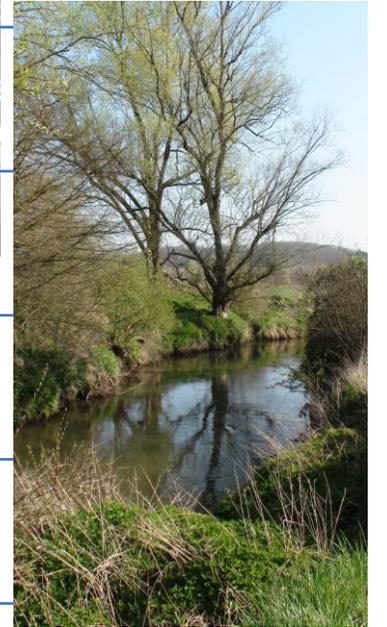
Forêt de Meerdael

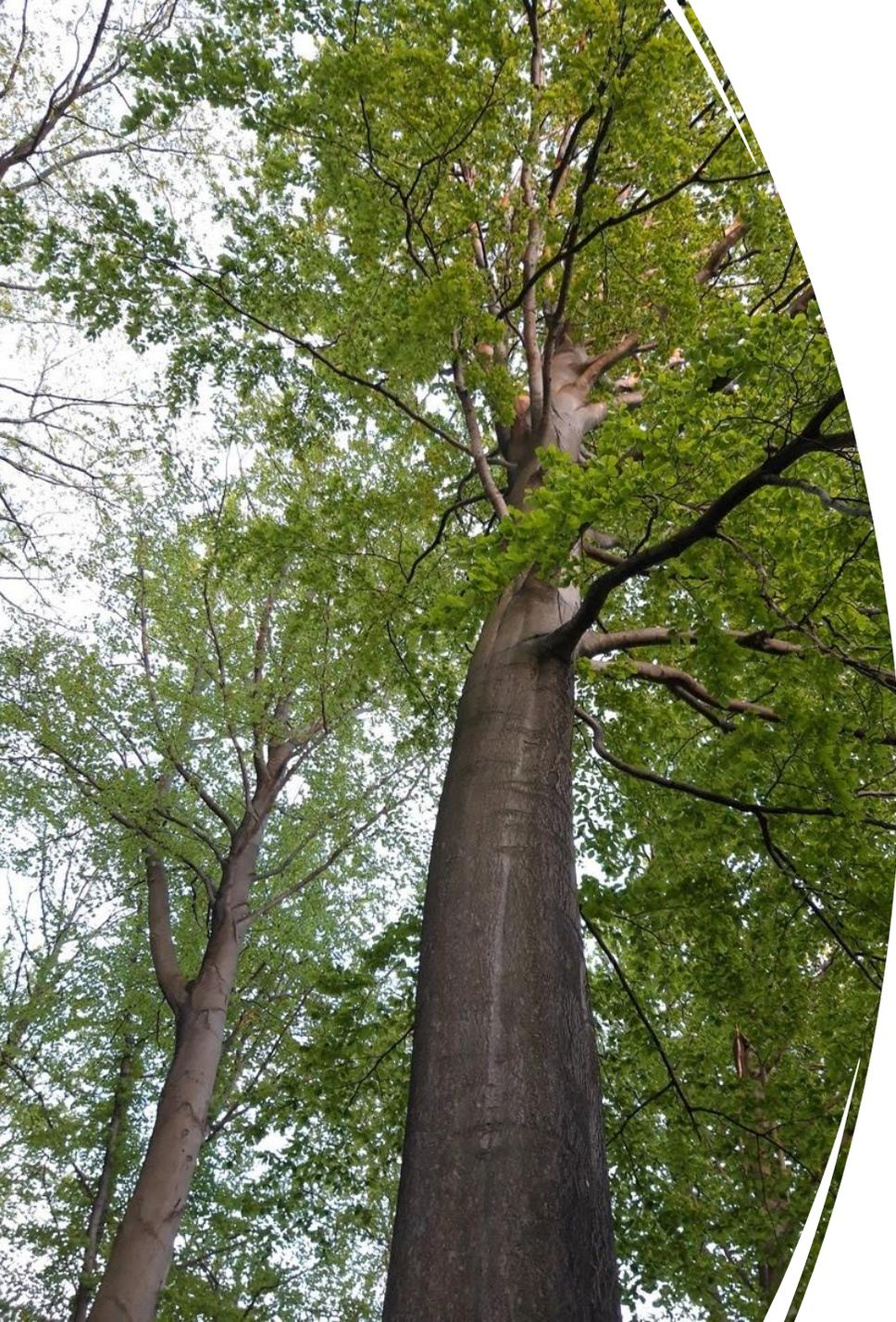
Bois de Hal

Vallée de la Lasne

Vallée de la Dyle

Bois de Laurensart





Objectifs

- **Protéger** la nature et la biodiversité;
- Développer et promouvoir **le tourisme et les loisirs durables**;
- Protéger et mettre en avant les **valeurs paysagères, culturelles et patrimoniales** (éléments matériels, immatériels et vivants);
- Fournir des services écosystémiques et contribuer au bien-être, à la qualité de la vie, à la transition écologique, et aux **développements économique et social durables** de la communauté résidente et du territoire;
- Développer des partenariats et les **connaissances scientifiques**

Une candidature en deux étapes

- Pour le **1 novembre 2021** dépôt d'une **note d'intention** et d'un engagement des partenaires et des propriétaires (60 % de la superficie de la zone nodale)
- Si acceptée, réaliser pour octobre 2022 un plan directeur et opérationnel financé par la Région wallonne (max. 250.000 euros).
- Ensuite: mise en œuvre pour la période 2022-2026 (subsidié à hauteur de 13 M euros + apport de 20 % des acteurs locaux ou plan B (subvention de 250.000 euros).



ETAPES	TIMING	FINANCEMENT
1.NOTE d'INTENTION	1-11-2021	
En cas de sélection : 2.PLAN DIRECTEUR	10 mois après acceptation (octobre 2022)	250 000 euros (Région Wallonne)
En cas de sélection 3(A) Parc National (scenario A)	Mise en œuvre du Plan directeur (2022-2026)	13 millions euros (80 % Région Wallonne, 20 % partenaires)
3(B) Projet nature/patrimoine (scenario B)	projet pouvant contribuer aux objectifs de conservation de la nature et de mise en valeur du patrimoine	250 000 euros (80 % Région Wallonne, 20 % partenaires)

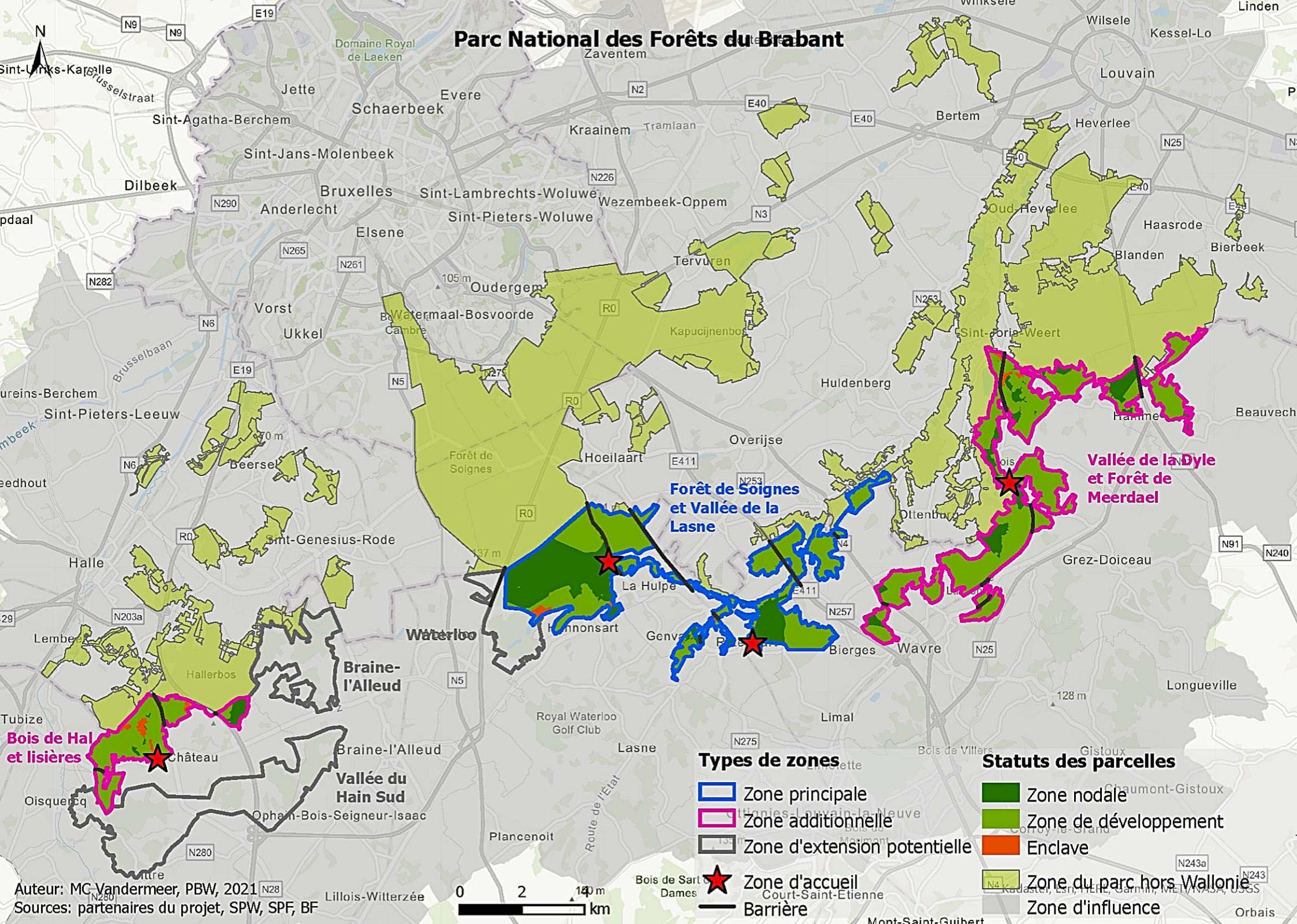


Un projet transrégional

- Candidature en cours de la Province du Brabant Flamand sur une superficie de 10.400 ha
- Partenariat avec Région de Bruxelles Capitale sur 1900 ha
- Projet en Brabant wallon sur environ 4300 ha



Parc National des Forêts du Brabant



Auteur: MC Vandermeer, PBW, 2021
 Sources: partenaires du projet, SPW, SPF, BF



Statuts des parcelles
 Zone nodale
 Zone de développement
 Enclave
 Zone du parc hors Wallonie
 Zone d'influence

Types de zones
 Zone principale
 Zone additionnelle
 Zone d'extension potentielle
 Zone d'accueil
 Barrière



Intérêts pour les communes

- **Financer des projets** afin de restaurer des espaces naturels ou supprimer des barrières écologiques
- Assurer un **développement touristique et économique durable** de son territoire
- Mieux **maîtriser les flux de visiteurs** dans les espaces naturels
- **Structurer les acteurs locaux** autour d'un projet phare

Engagement des communes

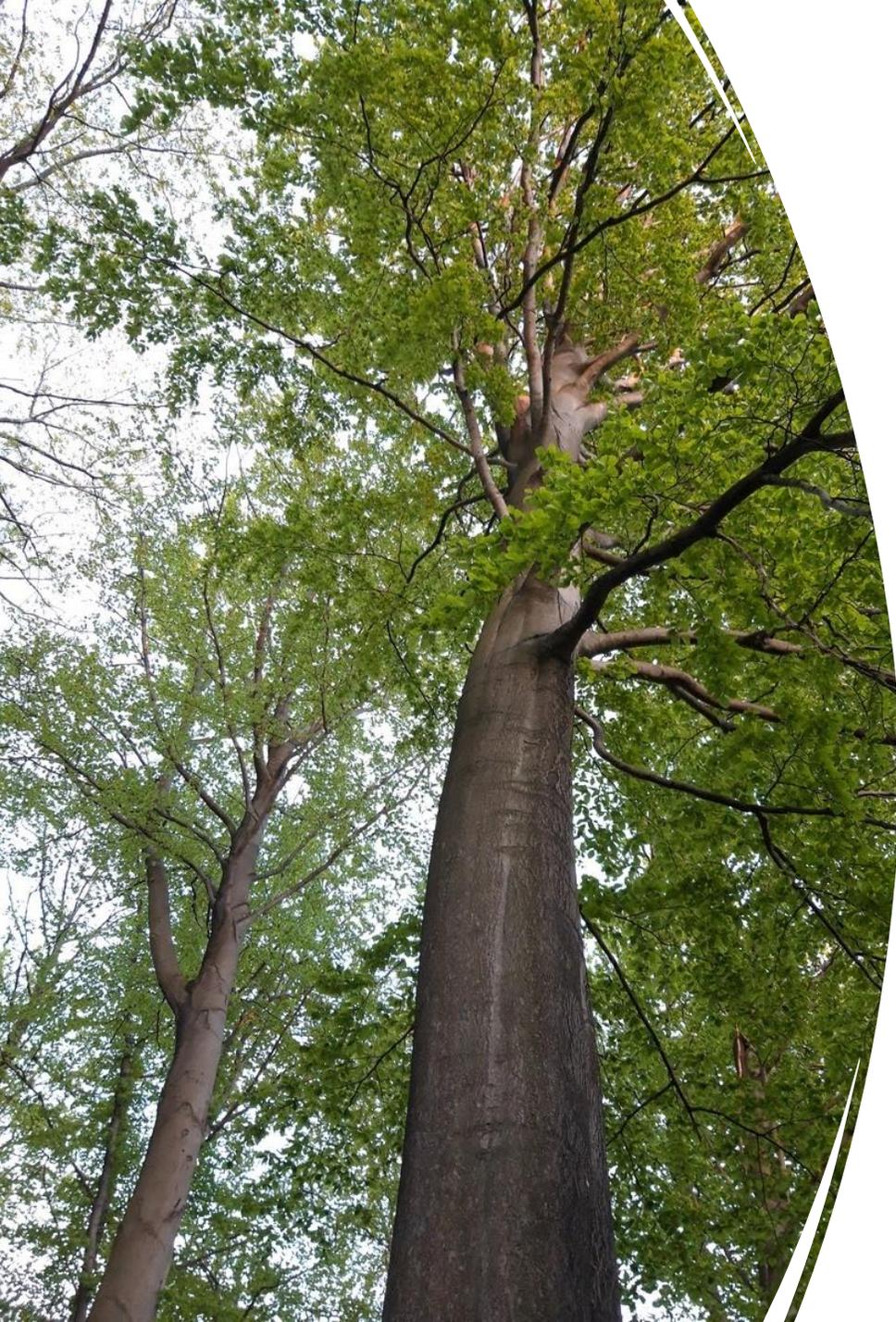
- Aider à l'**identification des propriétaires** repris dans le périmètre
- **Signer l'engagement d'adhésion** au projet de parc national (accord de coopération de la coalition territoriale pour une durée de 20 ans)
- Participer au **co-financement** des éventuels projets sur son territoire à hauteur de maximum 20 % (à définir lors de la phase 2)
- Déclaration **d'engagement à faire figurer d'éventuels terrains** (propriétés communales) dans le périmètre du parc national



Intérêt pour les propriétaires

- **Subventionnement pour des projets privés** afin de restaurer des espaces naturels ou des pratiques de gestion durable
- Mieux **maîtriser les flux de visiteurs** dans les espaces naturels





Engagement pour les propriétaires

- **Aucune implication financière**
- Déclaration **d'engagement à faire figurer ses terrains dans** le périmètre du parc national pour une durée idéalement de 20 ans
- Signer l'engagement **d'adhésion au projet** de parc national pour une durée de 20 ans (accord de coopération de la coalition territoriale) si propriétaire de plus de 500 ha

Ce qui va changer pour un propriétaire

Aucune contrainte

- **Pas de changement du statut des chemins/ sentiers** au niveau des accès du public (sauf si volonté de restreindre l'accès de certaines zones d'un commun accord dans le cadre du plan directeur)
- **Pas de changement du statut des terrains** en matière de niveau de protection, d'aménagement du territoire
- **Pas d'obligation en matière de gestion**



Organisation de la coalition territoriale

Partenaires



Comité de pilotage opérationnel



Bureau de projet

Participe au comité de pilotage opérationnel
Contribue en moyen (humain, matériel, financier à la mise en œuvre des projets)
Pilote des actions du plan directeur et opérationnel

Elabore et suit la mise en œuvre du plan directeur et opérationnel
Validation et évaluation du plan d'action et du budget annuel



Le Brabant wallon

Exécution du plan d'action et du budget annuel
Responsabilité, direction
Coordination du projet et des partenaires
Gestion des subsides
Coordination et contact avec les services de la Région

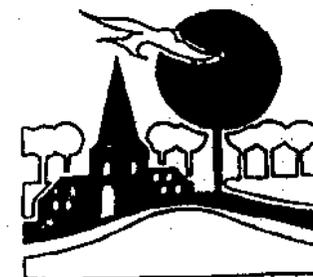
Les acteurs déjà mobilisés



Le Brabant wallon



natagora



Les Amis du Parc de la Dyle



Vous ?